



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Services financiers

Question écrite n° 49742

Texte de la question

M Andre Delattre appelle l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur la necessaire diversification des services offerts par la poste. La couverture geographique de la poste est un atout contre la desertification des campagnes alors que l'implantation bancaire est souvent insuffisante. Ainsi il pourrait etre concevable que la poste puisse offrir en zone rurale ou son activite financiere est importante, des credits a la consommation au moment ou la grande distribution n'hesite pas a le faire. Il lui demande de bien vouloir preciser son sentiment a ce point de vue et les mesures envisagees en matiere d'extension d'activite de la poste.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, un debat parlementaire sur les conditions et les implications d'une extension des activites financieres de La Poste doit etre organise, conformement a l'article 2 de la loi no 90-568 du 1er juillet 1990. Le Gouvernement a charge M Ullmo, secretaire general du Conseil national du credit, d'etablir un rapport sur le sujet. Ce rapport qui prend notamment en compte les aspects de la presence postale en zone rurale a ete remis aux presidents des deux assemblees. La commission de la production et des echanges de l'Assemblee nationale a charge M Jean-Pierre Fourre d'etablir un rapport complementaire qui devrait etre acheve au cours du mois de janvier. Le Gouvernement arretera sa position au vu des recommandations qui lui seront faites par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Delattre Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49742

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4607